



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024 COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 18 juin 2024.**

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, Mme Delphine MIALANNE, M. Laurent ASSELOOS, M. Olivier SILBERBERG, Mme Evelyne BERTHON, M. Alexandre LANSON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Stéphane ENGEL, Adjoints, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme LOISEAU-MELIN, Mme Sylvie BOUGOT, Mme Martine GUIBERT, Conseillers municipaux délégués, Mme Danielle RIBOURDOUILLE, , M. Jean-Philippe BARDON, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, Mme Magali GAUTIER, M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, Mme Manuela PAULO, Mme Françoise GRIVOTET, M. François GRISON, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux.

**ABSENTS excusés :**

M. Christophe ABADIE	a donné procuration à	M. Stéphane ENGEL
Mme Marie-Hélène DUMONT	a donné procuration à	M. Henry POISSON

### 1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### 2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 MAI 2024

### 3- DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2024-ST-021	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE MISSION CT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA MSP	SOCOTEC	6 319,50 HT
DE-2024-FIN-022	MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES "BILLETTERIE"		
DE - 2024-FIN-023	NOMINATION D'UN MANDATAIRE SUPPLEANT POUR LA REGIE DE RECETTES "BILLETTERIE, BUVETTE ET MANIFESTATIONS COMMUNALES"		
DE-2024-ST-024	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE LA COUVERTURE D'UN TERRAIN DE TENNIS	BLOT OLIVIER ARCHITECTURE	28 000 HT
DE-0024-ST-025	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE MISSION CSPS LA REALISATION DE LA COUVERTURE D'UN TERRAIN DE TENNIS	BTPI	3 302,33 HT
DE-2024-ST-026	PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE MISSION CT LA REALISATION DE LA COUVERTURE D'UN TERRAIN DE TENNIS	APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION	3 930 HT
DE-2024-ST-027	DECISION PORTANT SUR UN BAIL DE LOCATION POUR UN LOGEMENT SIS 13 RUE CREUSE	Mme CUNY	700 € hors charges, hors taxe



#### 4- COMMISSION RESSOURCES DU 4 JUIN

Compte rendu

#### 5-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur municipal.

#### 6-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé d'approuver le compte administratif 2023 de la Commune, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2023
INVESTISSEMENT	- 371 867,34		49 275,71	- 322 591,63
FONCTIONNEMENT	4 760 472,72	- 597 720,92	1 015 450,91	5 178 202,71
<b>TOTAL</b>	<b>4 388 605,38</b>	<b>- 597 720,92</b>	<b>1 064 726,62</b>	<b>4 855 611,08</b>

#### 7-AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé d'affecter de la manière suivante le résultat de fonctionnement définitif de clôture excédentaire de 5 178 202,71 euros figurant au compte administratif 2023 de la Commune :

- ✓ **277 460,17 euros** destinés au financement de l'investissement, notés en recettes d'investissement à l'article 1068 « Réserves - Excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2024.
- ✓ **Le surplus, soit 4 900 742,54 euros** destinés au financement des charges de fonctionnement inscrit en recettes de fonctionnement à la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget primitif 2024.

#### 8-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le conseil municipal a décidé d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur municipal.

#### 9-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le conseil municipal a décidé d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque », lequel peut se résumer de la manière suivante :

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2023
INVESTISSEMENT	6 493,12	-	469,48	6 962,60
FONCTIONNEMENT	30 498,00	-	5 083,00	35 581,00
<b>TOTAL</b>	<b>36 991,12</b>	<b>-</b>	<b>5 552,48</b>	<b>42 543,60</b>

#### 10-AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2023 DU BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement définitif de clôture, excédentaire de 6 962,60 €, figurant au Compte Administratif 2023 du budget vente d'énergie photovoltaïque en recettes de fonctionnement à la ligne budgétaire codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » et d'affecter le résultat d'investissement définitif de clôture, excédentaire de 35 581 €, figurant au Compte Administratif



2023 du budget vente d'énergie photovoltaïque en recettes d'investissement à la ligne budgétaire codifiée 001 « résultat d'investissement reporté ».

## 11 – REVISION DE L'AP/CP MSP2024 POUR LA CREATION D'UNE MSP

Le conseil municipal a décidé de réviser l'AP/CP MSP2024 de la façon suivante :

### AP/CP MSP2024

#### Programme CREATION D'UNE MSP

		Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
<b>Montant de l'AP</b>	<b>1 650 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>1 350 000 €</b>

## 12 – BUDGET PRINCIPAL 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal a décidé d'adopter la décision modificative N°1 du budget principal 2024, telle qu'elle est présentée ci-dessous :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT		
	Dépenses BP	DM 1	TOTAL
Chap 011 - charges à caractère général	2 591 341,00	-20 200,00	2 571 141,00
Chap 012 - charges de personnel	5 195 000,00	0,00	5 195 000,00
Chap 014 - atténuation de produits (SRU et FPIC et AC négative)	194 043,00	0,00	194 043,00
Chap 65 - autres charges de gestion courantes	683 377,00	22 056,00	705 433,00
Chap 66 - charges financières	4 100,00	0,00	4 100,00
Chap 67 - charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
chap 68 - Dotations aux provisions	5 000,00	0,00	5 000,00
<b>S/total dépenses réelles</b>	<b>8 674 861,00</b>	<b>1 856,00</b>	<b>8 676 717,00</b>
023 - Virement à la section d'investissement	5 256 887,54	0,00	5 256 887,54
042 - Opérations de transfert entre les sections (dotations aux amortissements)	450 000,00	0,00	450 000,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 381 748,54</b>	<b>1 856,00</b>	<b>14 383 604,54</b>

	RECETTES FONCTIONNEMENT		
	Recettes BP	DM 1	TOTAL
Chap 013 - Atténuation de charges	7 250,00	0,00	7 250,00
Chap 70 - produits des services et ventes diverses	1 034 255,00	0,00	1 034 255,00
Chap 73 - Impôts et taxe	85 002,00	0,00	85 002,00
Chap 731 - Fiscalités locales	6 503 880,00	0,00	6 503 880,00
Chap 74 - dotations et participations	1 572 119,00	1 856,00	1 573 975,00
Chap 75 - revenu des immeubles	238 000,00	0,00	238 000,00
Chap 77 - produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
<b>S/total recettes réelles</b>	<b>9 440 506,00</b>	<b>1 856,00</b>	<b>9 442 362,00</b>
042 - Opérations de transfert entre les sections (quote part des subventions transférées)	40 500,00	0,00	40 500,00
<b>002 Excédent 2021 prévisionnel reporté</b>	<b>4 900 742,54</b>	<b>0,00</b>	<b>4 900 742,54</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>14 381 748,54</b>	<b>1 856,00</b>	<b>14 383 604,54</b>

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses BP + RAR	DM 1	TOTAL
Chap 10 - Remboursement Taxe aménagement trop perçu	30 000,00	0,00	30 000,00
Chap 16 - remboursement emprunt	102 000,00	0,00	102 000,00
Chap 204 - AC investissement	403 000,00	0,00	403 000,00
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	370 522,04	0,00	370 522,04
Chap 21 - Immobilisation coporelles	840 377,20	0,00	840 377,20
Chap 23 - Immobilisation en cours	3 579 007,54	0,00	3 579 007,54
Chap OPSF2021 - travaux Stade L CHARBONNIER	1 056 402,36	0,00	1 056 402,36
Chap MSP2024 - Création d'une MSP	100 000,00	200 000,00	300 000,00
Chap 45411 - Opération pour compte de tiers	0,00	23 856,00	23 856,00
<b>001 - Solde d'exécution section invt reporté (en cas de déficit)</b>	<b>322 591,63</b>	<b>0,00</b>	<b>322 591,63</b>
<b>s/total dépenses réelles</b>	<b>6 803 900,77</b>	<b>223 856,00</b>	<b>7 027 756,77</b>
040 - Opérations de transfert entre les sections (quote part des subventions transférées)	40 500	0,00	40 500
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>6 844 400,77</b>	<b>223 856,00</b>	<b>7 068 256,77</b>



RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Recettes BP + RAR	DM 1	TOTAL
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 256 887,54	0,00	5 256 887,54
040 - Transfert entre les sections (amortissements)	450 000,00	0,00	450 000,00
041 - Opérations patrimoniales			0,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	456 306,23	0,00	456 306,23
13 - Subventions	681 207,00	200 000,00	881 207,00
45412 - Opération pour compte de tiers	0,00	23 856,00	23 856,00
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>6 844 400,77</b>	<b>223 856,00</b>	<b>7 068 256,77</b>

### 13 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « CONSTRUCTION EN MODULAIRE OSSATURE BOIS D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE »

Le conseil municipal a décidé d'approuver l'attribution du marché à :

MADERA	Total de 1 290 348,00 € HT Total de 1 548 417,60 € TTC
--------	---

### 14 - COMMISSIONS SPORT DU 23 MAI ET DU 13 JUIN

Comptes rendus

### 15- CONVENTION D'OBJECTIFS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION COMMUNALE FOOTBALL CLUB DE SAINT JEAN LE BLANC POUR ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2024

Le conseil municipal a décidé de conclure une convention avec l'Association « Football Club de Saint Jean le Blanc », afin de définir notamment l'objet, le montant et les conditions de la subvention allouée pour l'année 2024.

### 16 - COMMISSION CULTURE DU 28 MAI

Compte rendu

### 17 - TARIFS 2024-2025 ECOLE DE MUSIQUE

Le conseil municipal a décidé de fixer comme suit les tarifs de l'école de musique pour l'année 2024/2025 :

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE			
TARIFS		2023-2024	PROPOSITION 2024-2025 (+ 5% arrondi à l'euro supérieur)
TARIF A	- Formation musicale seule (FM) - jardin musical - Initiation - Pratique d'un second instrument (après accord de la Direction de l'EMM)	138 €	145 €
TARIF B	- Formation instrumentale avec ou sans FM	203 €	214 €
TARIF C	- Formation instrumentale avec ou sans FM pour les élèves non domiciliés à Saint-Jean-le-Blanc	788 €	828 €
TARIF D	- Pratique collective seule	50 €	50 €
- Paiement obligatoire en une seule fois pour le tarif D - Paiement possible en 3 fois sur l'année civile en cours pour les tarifs A, B et C - A compter du 1 <sup>er</sup> octobre, les droits d'inscription sont dus en totalité en cas d'annulation ou d'inscription tardive en cours d'année. En cas d'annulation d'inscription avant cette date, des frais de dossier de 50€ seront appliqués. Paiement obligatoire en une seule fois pour les tarifs A-B-C pour toutes les inscriptions après le 1 <sup>er</sup> octobre de l'année scolaire. - Remise de 10% par foyer à partir de 4 inscrits			



### 18 - TARIFS SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES ET LES BOISSONS LORS DES MANIFESTATIONS

Le conseil municipal a décidé de fixer comme suit la grille tarifaire sur les produits alimentaires et les boissons :

TARIFS SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES ET LES BOISSONS	PRIX HT	TAUX TVA	MONTANT TVA	PRIX TTC
<b>TARIF B1</b> Café, thé au verre	0,91 €	10,00%	0,09 €	<b>1,00 €</b>
<b>TARIF B2</b> Boissons soft au verre	1,82 €	10,00%	0,18 €	<b>2,00 €</b>
<b>TARIF C2</b> Bière, Vins pétillants et mousseux au verre	2,50 €	20,00%	0,50 €	<b>3,00 €</b>
<b>TARIF D</b> Gobelet réutilisable 30cl	0,83 €	20,00%	0,17 €	<b>1,00 €</b>

### 19 - TARIFS SAISON CULTURELLE

Le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs de la prochaine saison culturelle comme suit :

TARIFS SAISON	PLEIN TARIF				TARIF SOLIDAIRE*			
	PRIX HT	TAUX TVA	MONTANT TVA	PRIX TTC	PRIX HT	TAUX TVA	MONTANT TVA	PRIX TTC
<b>TARIF A</b>	24,49 €	2,10%	0,51 €	<b>25,00 €</b>	24,49 €	2,10%	0,51 €	<b>25,00 €</b>
<b>TARIF B</b>	14,69 €	2,10%	0,31 €	<b>15,00 €</b>	9,79 €	2,10%	0,21 €	<b>10,00 €</b>
<b>TARIF C</b>	9,79 €	2,10%	0,21 €	<b>10,00 €</b>	9,79 €	2,10%	0,21 €	<b>10,00 €</b>
<b>TARIF D</b>	5,88 €	2,10%	0,12 €	<b>6,00 €</b>	5,88 €	2,10%	0,12 €	<b>6,00 €</b>

TARIFS SAISON PROPOSITION	PLEIN TARIF				TARIF SOLIDAIRE*			
	PRIX HT	TAUX TVA	MONTANT TVA	PRIX TTC	PRIX HT	TAUX TVA	MONTANT TVA	PRIX TTC
<b>TARIF A</b>	23,70 €	5,50%	1,30 €	<b>25,00 €</b>	23,70 €	5,50%	1,30 €	<b>25,00 €</b>
<b>TARIF B</b>	14,22 €	5,50%	0,78 €	<b>15,00 €</b>	9,48 €	5,50%	0,52 €	<b>10,00 €</b>
<b>TARIF C</b>	9,48 €	5,50%	0,52 €	<b>10,00 €</b>	9,48 €	5,50%	0,52 €	<b>10,00 €</b>
<b>TARIF D</b>	5,69 €	5,50%	0,31 €	<b>6,00 €</b>	5,69 €	5,50%	0,31 €	<b>6,00 €</b>

### 20 - COMMISSION DEVOIR DE MEMOIRE DU 29 MAI

Compte rendu

### 21- COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 12 JUIN

Compte rendu

### 22 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE LA 7EME RENCONTRE PROFESSIONNELLE DES ASSISTANTS MATERNELS INDEPENDANTS POUR 20 COMMUNES DE LA METROPOLE ORLEANAISE

Le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### 23- MODALITES DE VERSEMENT DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) ET DES HEURES SUPPLEMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT (HSE)

Le conseil municipal a décidé d'instaurer les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS), les Indemnités pour Heures Complémentaires (IHC) et les Indemnités Supplémentaires d'Enseignement (IHSE).



**24- INSTAURATION D'UNE INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETION ET D'EXPERTISE (IFSE) SPECIALE ELECTIONS**

Le conseil municipal a décidé d'approuver la mise en place de l'IFSE « Élections ».

**25 -MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : SUPPRESSION ET CREATION DE TOUS LES EMPLOIS**

Le conseil municipal a décidé de supprimer à la date du 30 juin 2024 l'ensemble des emplois du tableau des emplois existant et de créer l'ensemble des postes de la Collectivité tels que définis dans le nouveau tableau des emplois, à la date du 1<sup>er</sup> Juillet 2024.

**26 – AFFAIRES DIVERSES**